

# FONDS D'AMORÇAGE

## ANAVA SEED FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

**ANAVA SEED FUND**  
**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire FLTA6LABS TUNISIA,

### I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du ANAVA SEED FUND qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 457 567 DT, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 382 567 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FLTA6LABS TUNISIA.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers**

La direction du gestionnaire FLAT6LABS TUNISIA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
- événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 09 Septembre 2019**

**AMC ERNST & YOUNG**  
Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis  
Tél: 70 749 111

**BILAN**  
**au 31 Décembre 2018**  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>2018</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>		<b>2 940 923</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>AC 1 a</b>	<b>2 786 173</b>
b- Titres OPCVM		-
c - Obligations et valeurs assimilées		-
d - Autres valeurs du portefeuille	<b>AC 1 d</b>	<b>154 750</b>
		-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 524 859</b>
a - Placements monétaires	<b>AC 2 a</b>	<b>2 500 000</b>
b – Disponibilités	<b>AC 2 b</b>	<b>1 024 859</b>
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-
a- Dividendes et intérêts à recevoir		-
b- Titres de créances échus		-
c- Autres créances d'exploitation		-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>20 546</b>
a- Débiteurs divers	<b>AC 4 a</b>	20 546
b- charges constatées d'avance		-
c- Immobilisations nettes		-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 486 328</b>
<b>PASSIF</b>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs		0
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	28 761
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>28 761</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>7 461 795</b>
a - résultat non distribuable de l'exercice		
<b>CP 2 - Sommes distribuable</b>		-
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b- Sommes distribuables de l'exercice		<b>- 1 004 228</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 457 568</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 486 328</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**au 31/12/2018**  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	2 018
<hr/>		
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>		
a- Dividendes		-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
c - Revenus des autres valeurs		7 394
<hr/>		
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>		77 865
<hr/>		
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>PR 2</b>	<b>85 259</b>
<hr/>		
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	602 566
<hr/>		
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>- 517 307</b>
<hr/>		
<b>PR 3 - Autres produits</b>	<b>PR 3</b>	692
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>CH 2</b>	487 613
<hr/>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 1 004 228</b>
<hr/>		
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-
<hr/>		
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>- 1 004 228</b>
<hr/>		
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-
<hr/>		
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		1 386 795
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		-
<b>Frais de négociation</b>		-
<hr/>		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>382 567</b>

**Etat de variation de L'actif net**  
**au 31/12/2018**  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	2018
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>382 567</b>
a - Résultat d'exploitation		- 1 004 228
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles surtitres		1 386 795
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d - Frais de négociation de titres		
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>6 075 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>		
Capital		6 075 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>6 457 567</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		<b>6 457 567</b>
a - en début d'exercice		
b - en fin d'exercice		6 457 567
<b>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice		
b - en fin d'exercice		810
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>7 972</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>6,3%</b>

## Notes aux états financiers au 31/12/2018

### 1. Présentation du fonds d'amorçage Anava Seed Fund

Le fonds d'amorçage **Anava Seed Fund** régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société Flat6Labs Tunisia et de l'Âmen Bank.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 27 Juillet 2017.

La gestion du fond d'amorçage **Anava Seed Fund** est confiée au gestionnaire Flat6Labs Tunisia. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,5% des montants souscrits, hors TVA, avec une Commission de Gestion annuelle minimum de 440.000 TND.

Le premier exercice comptable étant supérieur à 12 mois, la rémunération de la Société de Gestion sera calculée au prorata des mois concernés.

AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage **Anava Seed Fund**. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0,1% hors impôts calculée sur la base de l'actif net à la date de clôture. Cette rémunération est plafonnée à 20 000 TND HT par an.

### 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage **Anava Seed Fund** comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

### 3. Présentation du système comptable

La comptabilité de **Anava Seed Fund** est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### 4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre, et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

**4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

**4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**4-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

**AC 1 - Portefeuille titres****AC 1-a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 786 173 DT au 31.12.2018 et s'analyse comme suit :

Actions non cotées	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus-value	% Actif net	Méthode d'évaluation
Echo	5 182	527 020	1 450 960	923 940	22,47%	Valeur transactionnelle
Dabchy	33	155 000	475 680	320 680	7,37%	Valeur transactionnelle
Naviacom	200	155 000	155 000	-	2,40%	Coût d'acquisition
Vynd Solutions	1 666	141 847	284 023	142 175	4,40%	Valeur transactionnelle
Wattnow	25	250	250	-	0,00%	Coût d'acquisition
Chantier	143	140 000	140 000	-	2,17%	Coût d'acquisition
Logis Technologies	1	5	5	-	0,00%	Coût d'acquisition
Creative Culinary	57	140 000	140 000	-	2,17%	Coût d'acquisition
Hygie	15 715	140 005	140 005	-	2,17%	Coût d'acquisition
Toufoula	50	250	250	-	0,00%	Coût d'acquisition
<b>TOTAL</b>	<b>23 369</b>	<b>1 399 377</b>	<b>2 786 173</b>	<b>1 386 795</b>	<b>43,15%</b>	

**AC 1-d - Autres valeurs du portefeuille**

Les autres valeurs du portefeuille se présentent comme suit au 31.12.2018 :

Désignation	31.12.2018
Avance/comptes courants Associés Wattnow	154 750
	<b>154 750</b>

**AC 2 - Placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités s'élèvent au 31.12.2018 à 3 524 859 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018
Certificats de dépôt	2 500 000
Disponibilités	1 024 859
<b>Total</b>	<b>3 524 859</b>

**AC4 - Autres Actifs :**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018
Intérêts à recevoir sur CCA	7 394
Créance VYND Solution	13 152
<b>Total</b>	<b>20 546</b>

**PA2- Autres créditeurs divers :**

Désignation	31.12.2018
Etat retenue à la source 12/2018	11 404
Honoraires DELOITTE Q4/2018	1 017
Rémunération du dépositaire	7 337
Honoraires CAC	8 949
Redevance CMF	53
<b>Total</b>	<b>28 761</b>

**CP 1 - Capital :**

Le capital s'élève à 7 461 795 TND au 31.12.2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018
Capital Social	8 100 000
Capital souscrit non appelé	(2 025 000)
Plus-values potentielles sur titres	1 386 795
<b>Total</b>	<b>7 461 795</b>

**PR 1- Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit au 31.12.2018 :

Désignation	31.12.2018
Intérêts sur compte courant associé	7 394
<b>Total</b>	<b>7 394</b>

**PR 2 - Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires se présentent comme suit au 31.12.2018 :

Désignation	31.12.2018
Revenus des Certificats de dépôts	77 865
<b>Total</b>	<b>77 865</b>

**CH 1 - Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	595 230
Rémunération du dépositaire	7 336
<b>Total</b>	<b>602 566</b>

**PR 3 - Autres produits**

Les autres produits se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018
Gain de change	692
<b>Total</b>	<b>692</b>

**CH 2 - Autres charges**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018
Dépenses pré-opérationnelles	199 752
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	13 017
Redevance à la CMF	53
Services bancaires et assimilés	798
Perte exceptionnelle	273 780
Pénalité de retards	45
Impôts, taxes et versements assimilés	167
<b>Total</b>	<b>487 613</b>

**PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation**

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018
Plus-value potentielle sur Echo	923 940
Plus-value potentielle sur Dabchy	320 680
Plus-value potentielle sur Vynd Solution	142 175
<b>Total</b>	<b>1 386 795</b>

## 6. Données par part et ratios de gestion

	<b>2 018</b>
Revenus des placements	105,259
Charges de gestion des placements	743,909
<b>Revenu net des placements</b>	<b>- 638,650</b>
Autres produits	0,854
Autres charges	601,992
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>- 1 239,788</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>- 1 239,788</b>
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	1 712,093
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1 712,093</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>472,305</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1 712,093</b>
Régularisation du résultat non distribuable	
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1 712,093</b>
Distribution de dividendes	
Valeur liquidative	7 972,305
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
<i>Charges / actif net moyen</i>	<i>10%</i>
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	<i>7,78%</i>
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	<i>-16%</i>

## 7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société FLAT6LABS reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de gestion égale à 2,5% HT des souscriptions avec une commission annuelle minimale de 440 000 DT.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 595 230 DT.

2- En rémunération de ses services, le « Dépositaire » AMEN BANK perçoit une commission annuelle fixée à 0,1% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. Ladite rémunération est plafonnée à 20 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 7 336 DT.